

# Renouvellement CSSCT 3 jours

3 jours

Membres du Comité Social et Economique (CSE) en charge de la partie Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) qui renouvelle son mandat dans une entreprise de -300 salariés

## Public

Nouveaux membres du Comité Social et Economique (CSE) en charge de la partie Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

## Prérequis

Aucun

## Modalités et délais d'accès

Contact : site internet / mail  
réponse : sous 48 heures  
Présentiel  
Groupe de 4 à 10 personnes

## Durée

3 jours - 21 heures

## Lieu

Chez le client ou plateforme technique

## Objectifs

- Valider ses connaissances quant aux rôles et aux attributions du CSE et de la Commission SSCT (CSSCT)
- Maîtriser les missions de la CSSCT et être en mesure de les appliquer en matière de Santé et Sécurité au travail
- Etre capable d'accompagner l'entreprise dans sa politique prévention

## Animation

Formateur Consultant

## Méthode pédagogique

- Exposés
- Cas pratiques
- Conseils personnalisés

## Validation

Attestation de formation

## Législation

Articles L. 2311-1, L. 2313-1 à L. 2313-15 et R. 2313-1 à R. 2313-6 du Code du Travail

## Tarif(s)

INTRA : voir devis



**C.P.R FORMATION**  
PREVENTION.DIGITAL.COMMUNICATION

119 bis rue de Colombes- 92600 Asnières – Tél 01 80 87 46 80 - N°d'existence 11922673792 — NAF70.22Z – SIRET 980 335 475 00029

# Renouvellement CSSCT 3 jours

3 jours

Membres du Comité Social et Economique (CSE) en charge de la partie Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) qui renouvelle son mandat dans une entreprise de -300 salariés

## CONTENU DE LA FORMATION

ETAT DES LIEUX et validation des connaissances à partir d'un Quizz qui sera le fil conducteur

### 1. Maîtriser les rôles et missions

#### Mise à jour réglementaire – Rappels sur :

Règles de mise en place ; Composition et commissions, désignations, critères légaux et pratiques Crédits d'heures : utilisation et imputation ; Subventions de fonctionnement ; Procédures, recours ; Protection des élus ; Droit d'alerte et retrait: modalités et limites ; Moyens accordés aux membres du CSE et CSSCT Dispositions particulières pour les entreprises de 50 salariés et plus : Règlement intérieur, local, réunions, consultations et informations ; données SSCT de la BDES (Base de Données Economiques et Sociales) ; Protection des élus ; Dispositions pénales et protection des membres, Responsabilité civile et pénale.

### 2. Fonctionnement – Rappels sur :

Analyse des AT, arbre des causes

Rappels sur les méthodes d'analyse a posteriori : questionnaire QQQQCP, méthode d'ISHIKAWA

Exercices pratiques : méthode de l'arbre des causes Plans de prévention

Etudes de cas

Les réunions ordinaires/extraordinaires : organisation, préparation, participation, ordre du jour, délibérations, procès-verbal et compte-rendu Documents auxquels le CSE contribue : rapport et programme annuel, registre, DUER, plans de prévention Organisation et méthodes de travail en groupe

### 3. Acteurs de la prévention interne et externe à l'entreprise

### 4. Prévention des Accidents du Travail (AT) et Maladies Professionnelles (MP), Santé, Sécurité et conditions de travail dans le Code du Travail – Rappels sur :

Principes Généraux de prévention ; Définitions AT, MP

Processus de reconnaissance des MP et maladies à caractère professionnel

Enjeux

Indicateurs de la prévention

Ergonomie : notions et mise en place en vue d'amélioration

Visite d'entreprise ou visite virtuelle (en INTER) : identification des risques ; débriefing et analyse des risques ; plan d'action

### 5. Risques Psychosociaux (RPS) et harcèlement

Définition et enjeux ;

Cadre législatif et réglementaire ;

Connaissance des causes et effets ; Rôle du CSE